### Les principales orientations de la strategie du SAGE



Des ressources en eau vulnérables et en quantité limitée (contexte karstique)

- > protéger les ressources (PPC)
- > optimiser durablement les usages de l'eau (réseaux, interconnexions)
- > lutter contre les pollutions (produits phytosanitaires,

### Des milieux aquatiques en bon état avec un riche patrimoine naturel et bâti

- > pérenniser et renforcer une maitrise d'ouvrage locale (cours d'eau et ZH)
- > préserver et améliorer le fonctionnement des milieux

Une gestion du patrimoine et des services publics en lien avec l'eau à développer et renforcer

- disponibilité des ressources (AEP et irrigation)
  - étiages et aux pollutions (Norges et Tille aval en priorité)
    - > réaliser des économies d'eau (AEP et irrigation)
    - > lutter contre les pollutions en intervenant
      - > mobiliser les outils les mieux adaptés à la protection des ressources

Des milieux aquatiques dégradés qui influencent négativement l'hydrologie du système

- > pérenniser et renforcer une maîtrise d'ouvrage locale (cours d'eau et ZH)
- > préserver et améliorer le fonctionnement des milieux

Un aménagement du territoire à l'origine d'importantes pressions urbaines et rurales sur

- > promouvoir la prise en compte des enjeux de l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire
- > péduire les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement des milieux aquatiques

Nos partenaires techniques et financiers







#### Contact

**EPTB Saône et Doubs** - Délégation d'Is-sur-Tille 4 allée Jean Moulin - 21120 IS-SUR-TILLE 03 80 95 30 16 / julien.moreau@eptb-saone-doubs.fr



# La strategie du SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

### Ambition du SAGE de la Tille

> apporter sa contribution au développement durable des territoires

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a engagé depuis septembre 2012 l'élaboration d'un SAGE dont l'ambition affichée est de permettre la conjugaison du développement humain des territoires avec une gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques.

L'ensemble des réflexions collectives conduites jusqu'alors a permis d'établir un diagnostic partagé, d'envisager l'évolution des pressions à moyen terme et d'ores et déjà de proposer une stratégie globale de gestion des eaux pour le bassin de la Tille.

De cette large concertation, nous retiendrons que :

- Si la définition d'une politique locale de l'eau doit être conforme à la législation existante, elle doit également être en mesure de répondre aux attentes et demandes des acteurs locaux et donc aux enjeux de gestion et d'aménagement des eaux spécifiques à nos territoires.
- Le SAGE doit apporter une réelle valeur ajoutée aux dynamiques locales et à la réglementation existante. La stratégie du SAGE fait donc appel à différents leviers qui s'articulent, selon les enjeux et objectifs considérés, autour de trois positionnements archétypaux :
- un SAGE « Plate-forme locale » pour créer les conditions d'une dynamique locale autour de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et optimiser les politiques d'ores et déjà en place,
- un SAGE « Eaux et milieux aquatiques » qui place la fonctionnalité des milieux aquatiques au cœur de sa stratégie (atteinte du bon état des eaux),
- un SAGE « Territoires » affirmant sa contribution aux orientations du développement durable des territoires à travers les questions relatives à l'eau et aux milieux aquatiques.

Le document qui vous est proposé ici dessine à grands traits le projet de stratégie collective issue de la consultation de plus de 200 acteurs de l'eau différents (élus locaux, agriculteurs, barragistes, pêcheurs, riverains de cours d'eau, habitants, etc.). Il a pour objectif de permettre à chacun de comprendre et d'apprécier le cap, les lignes directrices de notre projet commun pour l'eau et les milieux aquatiques sur le bassin de la Tille.



<b>Émergence du SAGE</b> Délimitation du périmètre Composition de la CLE		Elaboration du SAGE			uête lique	Mise en œuvre_	
		État des lieux	Stratégie	Rédaction	Eng	et suivi du SAGE	
2011	2012	2013	2014	2015		2016	2017
Avancement du SAGE							

Pour consulter la version détaillée de la stratégie rubrique « Documents »



### La gestion quantitative des ressources en eau

Les déséquilibres existants sur le bassin de la Tille entre la ressource en eau disponible et les niveaux actuels de prélèvements altèrent le fonctionnement des rivières et compromettent l'objectif de bon état des masses d'eau exigé par la DCE.



### > Adapter les pratiques et les usages aux ressources en eau disponibles

La stratégie du SAGE place l'objectif de « bon état écologique » des masses d'eau au cœur des réflexions tout en cherchant à concilier le développement économique, l'aménagement du territoire et la gestion durable des ressources en eau.

La volonté de la CLE est d'élaborer un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE = volet quantitatif du SAGE) visant à :

- permettre un développement humain durablement compatible avec les ressources en eau disponibles sur le bassin ;
- encourager un aménagement durable du territoire par l'accompagnement des mesures prescrites dans les politiques nationales et locales en matière d'économies d'eau, de gestion durable du patrimoine et des hydrosystèmes.



### > Prévenir et réduire la vulnérabilité des milieux aquatiques aux étiages

Une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau s'entend comme la possibilité d'exploiter les volumes prélevables offerts par les milieux aquatiques sans porter atteinte à leur bon fonctionnement. L'ambition de la CLE est donc de voir maintenus dans les rivières des débits satisfaisants les besoins fondamentaux des milieux aquatiques, tout en garantissant la satisfaction des différents usages.



### Axe nº2

### La préservation de la qualité des eaux

La diversité des activités humaines présentes sur le territoire est à l'origine de pollutions qui affectent la qualité des eaux. Ces altérations ont pour conséquence de déclasser l'état de nombreuses masses d'eau et menacent l'exploitation de certains captages AEP.



### > Préserver et améliorer la qualité des eaux destinées à l'AEP

Le socle réglementaire visant à préserver la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable est relativement abondant. La stratégie du SAGE s'inscrit donc logiquement dans une démarche visant principalement à accompagner et à encourager la mise en œuvre des mesures et des actions prescrites dans les politiques nationales et locales vis-à-vis de l'AEP. La volonté de la CLE est de placer le SAGE en position de médiateur/relayeur :

- · d'une part via des recommandations en matière de préservation au sein de son PAGD,
- d'autre part par la mobilisation des acteurs volontaires autour du montage de ces actions.





### > Améliorer la qualité physico-chimique des masses d'eau pour atteindre le bon état

Les efforts réalisés au cours des dernières décennies en matière d'assainissement et de gestion des pollutions diffuses ont permis d'améliorer très notablement la qualité des eaux du territoire sans pour autant satisfaire de façon généralisée aux objectifs environnementaux de bon état des masses d'eau.

La stratégie du SAGE s'inscrit donc dans une démarche visant à accompagner la mise en œuvre des mesures prescrites dans les politiques nationales et locales. En outre, la CLE souhaite que le SAGE, dans le cadre de sa mise en œuvre, contribue à favoriser le développement durable des territoires par :

- des recommandations et prescriptions en matière d'aménagement des espaces et des territoires pour réduire la vulnérabilité des masses d'eau aux pollutions ;
- une valorisation des démarches et des pratiques vertueuses vis-à-vis de la qualité des eaux.



### La gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques

Contrairement aux thèmes relatifs à la ressource en eau pour lesquels le lien avec les usages de l'eau est évident, le thème « milieux aquatiques » n'apparaît pas aussi primordial pour tous. C'est pourtant un chantier essentiel car l'état d'une masse d'eau s'analyse par sa qualité chimique mais aussi par les habitats qui la composent.



### > Préserver et améliorer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau

L'altération de la morphologie des rivières est le principal facteur déclassant des masses d'eau sur le bassin. La CLE souhaite ainsi encourager et renforcer la mise en œuvre d'actions visant à améliorer le fonctionnement des rivières.

La stratégie du SAGE s'inscrit donc dans la continuité du Contrat de rivière : dynamique fluviale, continuité écologique, ripisylves, etc. Cette stratégie consiste également à mobiliser les outils permettant de préserver l'existant, pour répondre au principe de non dégradation des milieux.



#### > Préserver les zones humides et valoriser leurs rôles et fonctionnalités

La CLE note qu'agir en faveur des zones humides revient à agir sur le foncier, sur la destination de l'usage des sols. La stratégie du SAGE consiste donc en premier lieu à encourager la mobilisation des outils de maîtrise foncière de manière proportionnée aux enjeux associés aux zones humides (ressources en eau, valeur patrimoniale et enjeux socio-économiques).



### Axe nº4

### L'aménagement du territoire et la gestion des risques d'inondation

La gestion des eaux est une composante à part entière de l'aménagement du territoire.



### > Promouvoir la prise en compte des enjeux de l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire

Au-delà de la relation de compatibilité qui les lie, les différents outils de planification locale doivent servir un même



projet de développement durable et de préservation de l'environnement. De ce point de vue, la stratégie du SAGE repose sur la recherche d'une cohérence, voire d'une convergence entre les démarches d'aménagement du territoire et les politiques locales de l'eau.



## > Gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement des milieux aquatiques

Si la gestion et la maîtrise des risques relèvent très largement des missions régaliennes de l'État, la CLE considère que l'aménagement et la gestion des eaux peut et doit contribuer à la réduction de l'aléa. La stratégie du SAGE est donc double :

- accompagner et encourager l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de gestion et de prévention des risques d'inondations ;
- agir sur les différentes composantes des espaces jouant un rôle sur l'aléa en tenant compte du fonctionnement des milieux aquatiques.

### Axe connaissance



#### > Développer et valoriser les connaissances relatives à l'eau et ses usages

Parce qu'une connaissance objective et circonstanciée doit nourrir toute prise de décision, la CLE souhaite améliorer et valoriser les connaissances relatives aux ressources en eau, aux milieux aquatiques et à leurs usages. Il s'agira notamment de mettre en place un observatoire de l'eau dont la mission sera de centraliser, de structurer et de valoriser l'information sur l'eau, les milieux aquatiques et leurs usages pour la mettre à la disposition des acteurs, des usagers et du public.